



# **GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS**

**RÉUNION D'INFORMATION  
22 MARS 2024**

# HISTORIQUE DE LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LA CCPS

## **Avant la création de la CCPS :**

- Ligny-Le-Ribault, Jouy-le-Potier et Ardon adhéraient au SMIRTOM de la Région de Beaugency
- Marcilly-en Vilette, Ménestreau-en-Vilette et Sennely adhéraient au SMICTOM de Sologne
- La Ferté Saint-Aubin était en gestion communale, sa taille lui permettant de disposer de services adaptés

## **En 2006, à la création de la CCPS :**

Délégation de la compétence DMA (déchets ménagers et assimilés) aux deux syndicats existants. La Ferté Saint-Aubin a intégré le SMICTOM de Sologne.

## **En 2017, à la dissolution du SMIRTOM de Beaugency :**

La nouvelle CC des Terres du Val de Loire reprenant la compétence DMA du syndicat dissous, elle a continué à accueillir Ligny, Jouy, Ardon via une convention afin que ces 3 communes continuent à bénéficier des mêmes services.

## **Fin de la convention avec la CCTVL :**

Le 29 juin 2021, la CCPS a reçu un courrier de la CCTVL annonçant la fin de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Suite aux négociations menées par la CC et la commune, le délai a été prolongé d'une année.

## **De juin 2021 à décembre 2023 :**

La CCPS a pris l'attache :

- ✓ d'un bureau d'études,
- ✓ d'un cabinet d'avocats spécialisés,
- ✓ de la Préfecture,
- ✓ d'Orléans Métropole
- ✓ et de la CCTVL

afin d'étudier toutes les solutions envisageables à mettre en œuvre pour organiser la gestion des déchets ménagers et ne pas avoir à fermer les déchèteries de Ligny-le-Ribault et Ardon. La CCPS a même lancé des marchés pour la gestion des déchets ménagers à l'échelle des 3 communes.

Toutes ces actions ont été prises entièrement en charge par la CCPS (dont 19 850 € de frais d'études)

Dans le cadre des études, il nous a tout d'abord été rappelé les ratios suivants :

### Implantation des déchèteries en France :

Moyenne Loiret : 1 site pour 14 000 habitants

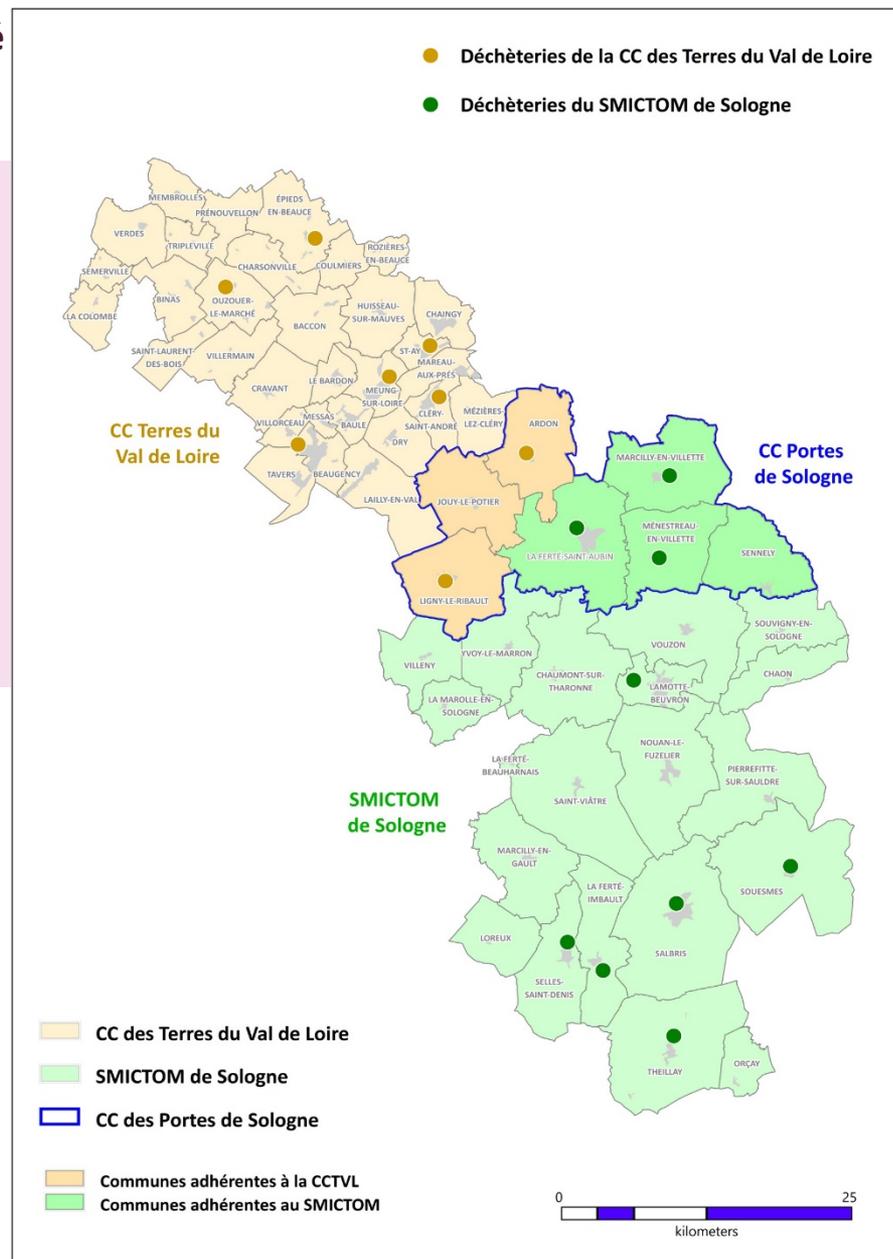
Moyenne Eure-et-Loir : 1 site pour 12 000 habitants

Moyenne région Centre : 1 site pour 10 000 habitants

Moyenne nationale : 1 site pour 14 000 habitants

**Moyenne CCPS : 1 site pour 3 200 habitants**

La densité d'implantation des déchèteries est ainsi très élevée sur le territoire de la CCPS, qui comporte au total 5 déchèteries pour 15.000 habitants.



# PRINCIPALES SOLUTIONS QUI ONT ÉTÉ ÉTUDIÉES

## Rejoindre le Smictom de Sologne

### Avantages

- Cohésion de territoires
- Services et taux de TEOM identiques pour toutes les communes de la CCPS
- Tarifs plus compétitifs

### Inconvénients

- Fermetures des déchèteries de Ligny et d'Ardon pour diverses raisons : problèmes d'accès du Smictom de Sologne, de sécurités et nombre trop important de déchèteries .

## Créer un service de gestion des déchets ménagers à l'échelle de la CCPS

### Avantages

- Cohésion de territoire
- Gestion par le biais de marché public

### Inconvénients

- Obligation de créer un service dédié à la gestion des déchets ménagers sur la CCPS
- Problème pour le traitement des déchets car la CCPS n'a pas de droit d'entrées au centre de traitement des déchets Trisolid
- Coût de traitement plus important
- Difficultés pour que les 4 communes quittent le Smictom de Sologne

Après discussions avec le Smictom de Sologne, il a finalement été proposé d'intégrer les 3 communes en fermant les déchèteries mais en contrepartie de la création de végéteries, travaux à la charge du Smictom de Sologne avec apport du terrain par la CCPS. Afin de ne pas avoir une rupture totale de service, la CCPS a pu négocier une année supplémentaire avec la CCTVL pour la gestion des 2 déchèteries.

**Le 21 février 2023, par délibération , la CCPS a demandé l'extension de l'adhésion de la CCPS au SMICTOM de Sologne pour les 3 communes. Le Smictom a donc lancé une modification de ses statuts pour permettre cette adhésion, validée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## Les principales ressources pour financer l'élimination des déchets ménagers sont :

- Les contributions versées par les communautés de communes adhérentes à travers la **TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La TEOM est calculée par application d'un taux sur la base imposable de l'habitation (valeur locative déterminée selon la superficie du bien et de ses éléments de confort). Ce taux est appelé par le SMICTOM de Sologne et doit être validé en conseil communautaire.

Pour 2024, il est de 13,3 % pour toutes les communes du Smictom de Sologne (légèrement inférieur à la moyenne départementale).

- Des aides versées par différents partenaires du Syndicat tels que CITEO, Ecosystem, Ecomaison, Ecodds...

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## BUDGET 2024 DU SMICTOM DE SOLOGNE

Pour 2024, le budget primitif présenté par le Smictom de Sologne s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 10 362 639,75 € :

- 7 796 111,78 € en fonctionnement,
- 2 566 527,97 € en investissement.

La répartition du produit attendu par communauté de Communes est le suivant :

COMMUNES	Habitants	Base TEOM	Taux proposé	Produit demandé
<i>CC CŒUR DE SOLOGNE</i>	11 359	10 162 226	13,30	1 351 576,06
<i>CC SOLOGNE DES RIVIERES</i>	11 442	11 576 017	13,30	1 539 610,26
<i>CC SOLOGNE DES ETANGS</i>	4 566	3 968 357	13,30	527 791,48
<i>CC PORTES DE SOLOGNE</i>	16 372	15 609 300	13,30	2 076 036,90
<i>LOREUX</i>	225	260 390	13,30	34 631,87
	43 964	41 576 290	13,30	5 529 646,57

220 102,37 €  
pour Ardon

# QUELLES SOLUTIONS ENVISAGÉES ET SOUHAITS POUR PALIER AUX FERMETURES DES DÉCHÈTERIES

En plus de la création d'une Plateforme de déchets verts, un bac pour la collecte des cartons sera mis en place.

## **Actions CCPS**

- 1- L'implantation de la plateforme devra être réalisée en conservant l'existant.
- 2- Le SMICTOM étudiera la mise en place d'une déchetterie mobile qui permettra d'apporter le service à toute les communes du territoire.

## **Actions Commune**

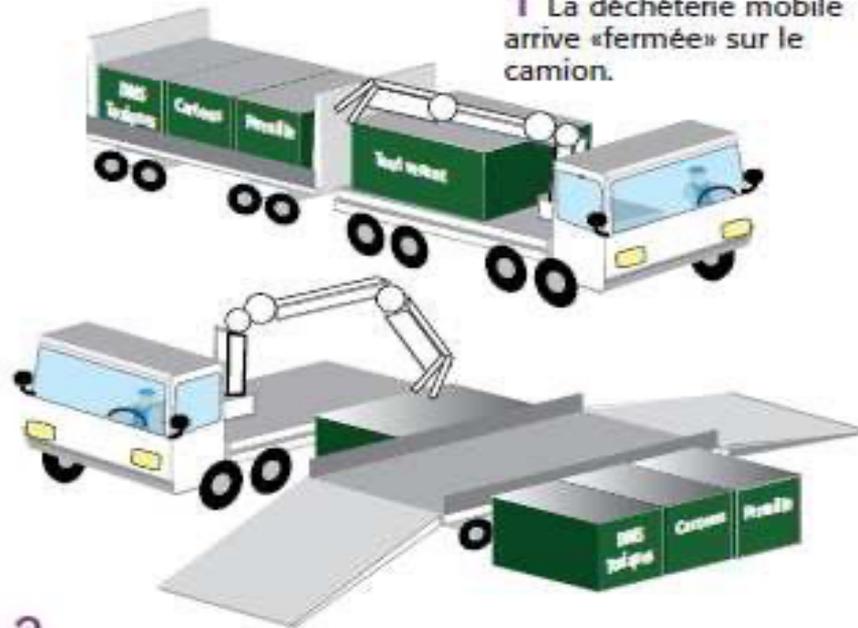
À définir



Exemple de déchetterie mobile

Collecte des encombrants  
les lundis 27 Mai et 25 novembre 2024  
Sur inscription préalable  
auprès du Smictom de Sologne

**1** La déchèterie mobile arrive «fermée» sur le camion.



**2** La déchèterie mobile est installée.  
Les bennes et les containers sont placés autour de la remorque qui fait office de pont.



**3** A l'ouverture de la déchèterie, les usagers peuvent engager leur véhicule sur le pont pour décharger leurs déchets dans les bennes appropriées.



# Débat et échanges